

Conseil Municipal Public du 28 janvier 2011

Présents : M. Jean Claude CROZE, Mme Evelyne SIMON, M. Stéphane TRONCY, Mme Florence DUNOYER, M. Jean Pierre ROSIQUE, M. Philippe VARON, Mme Marthe MASSONNAT, Mme Catherine CHOUVET, Mme Christiane ANASTASI CLERC, M. Alexis BOLLARD, Mme Claudine GILQUIN, M. David ROULAND, M. Jean Marc BORNAND, M. Jean Michel FLAN, Mme Agnès GOUTTE, M. Emmanuel BAYET.

Absents excusés : M. Yves MASSARD COMBE a donné pouvoir à Mme Florence DUNOYER, M. Michel BERNARDINI a donné pouvoir à M. Jean-Claude CROZE ; M. François HERVE, Maire.

M. Jean-Claude CROZE, Premier Adjoint au Maire, ouvre la séance en souhaitant un prompt rétablissement à M. François HERVE, Maire, empêché pour raison de santé pour une période de 60 jours, l'ensemble du Conseil Municipal se joint à ces souhaits.

Il désigne 2 secrétaires de séances : Mme Christiane ANASTASI CLERC et M. Jean Pierre ROSIQUE, et, présente l'ordre du jour à l'Assemblée.

1. Convention Salle Despine – Espace Sarde et Trianon.

M. David ROULAND, Adjoint à la vie associative et culturelle, présente le dossier aux Conseillers Municipaux. Suite au travail de la commission vie associative et culturelle du 16 novembre 2010, il expose les projets de nouvelles conventions d'utilisation des salles communales mises à disposition des particuliers et des associations. Il précise que l'espace Sarde n'est mis à la disposition que des associations. Ces conventions intègrent de nouvelles dispositions de 4 ordres.

Un 1^{er} volet conventionnel et contractuel précisant la désignation des locaux, le nombre de participants en fonction de la catégorie du bâtiment, les conditions de règlements financiers, les mesures de sécurité pour les usagers,... la dénomination par l'organisateur d'un responsable de sécurité,... la transmission d'une attestation d'assurance,... Il rappelle que la salle Despine et l'Espace Sarde constituent un Etablissement Recevant du Public (ERP) de catégorie 4, le Trianon est un ERP de catégorie 5.

Un 2^{ème} volet précise les consignes générales d'utilisation des salles reprenant des éléments de sécurité et des informations pratiques sous forme de consignes générales d'utilisation des salles (la question de l'entretien des locaux, l'utilisation du matériel)....

Le 3^{ème} volet concerne les consignes d'appel d'urgence et les N° des différents services.

Le 4^{ème} volet est un bordereau tarifaire récapitulatif en fonction des tarifs votés en décembre dernier, en fonction de la durée de location, du titre au nom duquel on loue la salle (association ou particulier, résident de la commune ou non).

L'application de ces nouvelles conventions sera effective dès le 10 Février 2011.

M. Jean Claude CROZE demande s'il y a des questions. Il demande si un état des lieux est effectif. M. David ROULAND précise que le travail a été fait en collaboration avec les services de la commune et qu'un état des lieux est déjà appliqué à la remise et au rendu des clés. La caution est conservée pendant au moins une semaine en Mairie après la location de façon à pouvoir se retourner en cas de dommage constaté ultérieurement. Les conventions concernant les associations utilisatrices leur seront adressées prochainement, par retour une attestation d'assurance valable pour l'année civile sera communiquée à la mairie.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour l'adoption des nouvelles conventions et leur application dès le 10 Février 2011.

2. Demande de subvention Contrat Territorial de Savoie – Conseil Général pour le parking des Bauches

M. Jean Claude CROZE, 1^{er} Adjoint, présente le dossier aux Conseillers Municipaux en précisant qu'il convient de se prononcer sur le maintien d'une subvention non utilisée sur le parking de la base de loisirs, en l'affectant au parking des Bauches. Il rappelle qu'il y a un dossier important en cours sur le secteur des Bauches et que cette subvention apporterait une part de financement non négligeable. Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour transférer la subvention CTS sur la base de travaux hors taxe de 83 500 € du parking de la base de loisirs sur le parking des Bauches.

3. Demande de subvention DGE

M. Jean Claude CROZE, 1^{er} Adjoint, précise que ce point est ajourné car le dispositif a changé tout dernièrement. Le Conseil Municipal aura à se prononcer d'ici fin février sur une demande de subvention nouvelle formule auprès de l'Etat.

4. Autorisation de dépenses en investissement 1^{er} trimestre 2011.

M. Jean Claude CROZE, Adjoint aux finances, présente le dossier en expliquant qu'il s'agit d'une autorisation classique en début d'année, permettant de régler des factures d'investissement avant le vote du budget et autorisant le Trésor Public à procéder à leurs règlements. Cette autorisation se limite à 25 % des sommes prévues au Budget primitif 2010 (article L 1612-1 du CGCT) Il propose de voter les autorisations suivantes :

- Budget général : Chapitre 21 : article 2128 (agencement et aménagement) : 1 000 € ; article 2158 (autre matériel et outillage) : 3 000 € ; article 2183 (matériel informatique) : 3 750 € ; article 2184 (mobilier) : 1 250 €. Chapitre 23 : article 2315 : 50 000 € ; article 2313 : 38 250€.
- Budget eau : chapitre 23, article 2315 : 32 500 €

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour autoriser les dépenses d'investissement d'ici le vote du budget 2011, telles que détaillées ci-dessus.

5. Convention partenariat SDES pour travaux BT et HTA Renarde.

M. Stéphane TRONCY, Adjoint aux Travaux, présente le dossier en rappelant que la commune de Brison-Saint-Innocent adhère au SDES (Syndicat Départemental d'Energie de Savoie) qui a délégué en matière d'électricité. Cette compétence comprend également la maîtrise d'ouvrage sur les travaux concernant le réseau concédé à ERDF. La commune a déjà déposé 2 demandes de subventions pour les travaux d'amélioration esthétique du réseau électrique concédé à ERDF sur le secteur du carrefour de la Renarde et de Pompierre. Il précise qu'à présent il faut contractualiser ce lien entre la commune et le SDES. Pour ce faire il faut que le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage et de demande de participation financière auprès du SDES dans le cadre des travaux d'enfouissement de réseaux Basse Tension et Haute Tension au niveau du carrefour de la Renarde et du secteur de Pompierre (la Gaudon). La convention avec le SDES doit être signée avant la signature du marché public et le début des travaux. Il est donc temps de délibérer et faire le nécessaire.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour autoriser M. le Maire à signer ladite convention.

6. Convention de passage de conduite d'eau pluviale et ligne HTA sur terrain privé le long du chemin de Pompierre et RD 48.

M. Stéphane TRONCY, Adjoint aux Travaux, présente le dossier en rappelant que les travaux de réseau d'eau pluviale et d'enfouissement de la ligne HTA devront passer sur des parcelles privées appartenant à M. Boucher De la Rupelle pour aboutir sur les parcelles communales

D 2997 et D 2998. Il s'agit d'autoriser M. le Maire à signer une convention de passage de canalisation sur les parcelles concernées et de pouvoir intervenir sur ce secteur en cas de besoin. Accord à l'unanimité du Conseil Municipal autorisant M. le Maire à signer la convention correspondante.

7. Plan de prévention des risques d'inondation du Bassin Aixois.

M. Jean Michel FLAN, Conseiller Municipal délégué à l'urbanisme, présente une synthèse du PPRI du bassin Aixois aux Conseillers Municipaux. Chacun prend connaissance des éléments de présentation. Il propose d'émettre une réserve au niveau du chapitre 6.2.3 du rapport de présentation sur les enjeux et vulnérabilités. Seul le restaurant de la Pointe de l'Ardre est mentionné en tant qu'ERP (établissement recevant du public) en zone L3, or, les restaurants du hameau de Brison se situent eux aussi en zone L3 et devraient être recensés en tant que tels dans ce chapitre et figurer en feuille 3 de la carte de vulnérabilités en tant qu'ERP. Aussi, M. Jean Michel FLAN propose d'émettre un avis favorable en mentionnant la remarque ci-dessus. M. Jean Claude CROZE demande s'il y a des questions.

M. Emmanuel BAYET demande ce qu'il en est quand il y a des régulations du niveau du lac et si on peut en être informé. M. Jean Pierre ROSIQUE donne une réponse négative car a priori EDF n'annonce pas quand il y a des lâchers d'eau. M. Alexis BOLLARD précise que la Compagnie Nationale du Rhône doit donner une information qu'il faut aller chercher.

M. David ROULAND demande ce qu'est la cote 235.27. M. Jean Michel FLAN précise qu'il s'agit de la cote la plus élevée datant de 1944. M. Jean Michel FLAN précise qu'une enquête publique va avoir lieu et qu'à partir de ce moment là il y aura consultation possible du dossier en Mairie pour le public.

Avis favorable à l'unanimité du Conseil Municipal suite à la présentation et la réserve émise par Jean-Michel FLAN.

8. Acquisition

M. Jean Michel FLAN, Conseiller Municipal délégué à l'urbanisme, rappelle que le Conseil Municipal avait adopté à l'unanimité la préemption de la parcelle C 1345 appartenant à M. Georges ADTE. Suite à cette décision il convient à présent d'acquérir la parcelle d'une surface de 70 m² pour un prix de 30 € le m² soit 2100 €. M. Jean Claude CROZE précise que les frais d'acquisition seront à la charge de la commune.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal autorisant M. le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer l'acte d'acquisition et régler les frais correspondants.

9. Convention d'accès aux données géographiques de l'IGN.

M. Alexis BOLLARD, Conseiller Municipal, présente le dossier aux Conseillers Municipaux. Il explique qu'il s'agit d'accéder gratuitement à des données du Référentiel à Grande Echelle (RGE). Le RGE est constitué d'une base de photographies aériennes, d'une base de données topographiques, d'une base de données constituée d'adresses et de téléphones des particuliers et d'une base de données altimétriques. Il précise que c'est un outil qui sera très utile pour les services de la mairie. Le cadastre sera aussi transmis gratuitement à la commune par ce biais là. M. Jean Claude CROZE précise qu'il s'agit d'un outil indispensable en étant vigilant quand à un éventuel risque de service onéreux par la suite. La convention est annuelle. Reste à savoir si ces données peuvent être communicables aux particuliers. M. Alexis BOLLARD se renseignera. Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour autoriser M. le Maire à signer la convention avec l'IGN.

10. Avenant DSP en cours pour la gestion de la Base de Loisirs de la Pointe de l'Ardre.

M. Jean Claude CROZE, 1^{er} Adjoint, rappelle l'état du dossier. L'actuelle Délégation de Service Public se termine le 12 février 2011. Un appel d'offre a été fait pour la prochaine DSP qui se déroulera sur 5 ans, une commission de délégation de service public se réunira à ce sujet le 4 février prochain. Le Conseil Municipal aura à se prononcer sur le choix du prochain fermier et la signature du nouveau contrat de DSP. D'ici là, il convient de joindre les 2 conventions pour assurer la continuité du service public de gestion de la base de loisirs. C'est pourquoi il est proposé de décider d'un avenant à l'actuelle convention de DSP pour couvrir la période du 12 février 2011 au 31 mars 2011 moyennant une redevance de 1500 €. Les obligations du fermier demeurent identiques à celles applicables à ce jour. M. Jean Marc BORNAND demande si le dossier de TVA peut être réglé dans ce délai. M. Jean Claude CROZE précise que non, ce sera un dossier à traiter avec le futur délégataire. Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour proposer cet avenant à l'actuel fermier et autoriser M. le Maire ou le Premier Adjoint à le signer.

Informations :

1. « Le Petit Saintinois » est arrivé ce vendredi soir et la distribution devra se faire dans le Week-End.
2. Réunion des Maires du Canton, Jean-Claude CROZE a participé à cette réunion et présente un bref compte rendu. Il précise que le reliquat FDEC pour la commune de 4800 € sera transféré à une autre commune, les travaux de l'espace Sarde ayant été moindres qu'estimés. La commission travaux devra travailler sur un dossier à présenter d'ici mai au titre du FDEC 2011.
3. Concernant le marché, Mme GILQUIN donne le rendu d'une rencontre avec M. CHAUVIN, président des marchands non sédentaires, qui a rassuré la commission Marché sur le projet d'un marché hebdomadaire permanent. Il doit valider le projet de règlement pour qu'il soit applicable. Le Maire a le pouvoir et une grande autonomie quant à la composition du marché. Concernant un point d'eau ou la présence de toilettes, il s'agit là de recommandations et non d'obligations. M. Jean Pierre ROSIQUE précise que le règlement n'a pas à être validé par la Préfecture d'une part, et, que d'autre part la Chambre du Commerce et de l'Industrie pourrait assurer une subvention de l'ordre de 20 à 30 % dans le cadre du FISAC.

M. Jean Claude CROZE, 1^{er} Adjoint au Maire lève la séance à 21 h 10.